



Les entreprises de restauration figurent parmi les principaux bénéficiaires des PGE. Photo AFP

cessation de paiements. Soit un taux de défaut de 0,6 %, selon des données de la Banque de France auxquelles ont eu accès « Les Echos ». L'institution, qui avait constaté en septembre un recul de 25 % des défaillances par rapport à la même période l'an dernier, estime aussi qu'il n'y aura pas de vague de faillites dans les mois qui viennent. ■

Monaco se veut à la pointe de la lutte contre le blanchiment

ANTICORRUPTION

Pouvoirs publics et acteurs privés redoublent d'initiatives pour faire de la principauté une place exemplaire dans ce domaine.

Vincent-Xavier Morvan
— Correspondant à Nice

Les 4 et 5 novembre, plus d'une centaine de responsables des cellules de renseignement financier (CRF) du monde francophone, dont Tracfin pour l'Hexagone, étaient réunis à Monte-Carlo pour échanger sur l'actualité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le forum a été inauguré par le prince Albert II en personne. Mais l'homme clé du sujet dans la principauté est Michel Hunault, qui dirige depuis deux ans le Siccfm, l'organisme public dédié à cette activité sur le Rocher.

Cet ancien député français, rapporteur à l'Assemblée nationale de lois contre le blanchiment et la corruption, pilote aujourd'hui la lutte contre la criminalité financière à Monaco. Le petit Etat de 2 km² joue ici sa crédibilité. Depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004, la principauté est soumise aux obligations du système d'éva-

luation par ses pairs appelé « Moneyval ». Celui-ci est au blanchiment ce que le Greco est à la corruption. Or les évaluateurs vont rendre l'an prochain, sur la base des réponses données par les acteurs locaux, leur avis sur les efforts entrepris à Monaco contre le blanchiment. Lors des précédentes évaluations, Moneyval avait pointé des lacunes, par exemple un nombre de condamnations « pas forcément proportionnel à ce que l'on pourrait être en mesure d'attendre au regard de la taille de l'activité financière de la place ».

Le secteur de la conformité est celui qui recrute le plus dans les banques.

Avant le prochain rapport de Moneyval, ce dernier a coordonné une « évaluation nationale des risques », visant à définir une stratégie de lutte. « Nous avons identifié les secteurs susceptibles de servir de courroie de transmission au recyclage de l'argent sale : finance, immobilier de luxe, jeux ou encore yachting ou agents de joueurs », explique-t-il.

Cela permet d'élaborer un plan d'actions avec des priorités correspondant à ces vulnérabilités. « À partir de là, on intensifie les obligations de "compliance", c'est-à-dire de conformité à des dispositifs »,

avance-t-il, conscient qu'il s'agit, pour le secteur financier, d'une « révolution ».

Mise en place d'une certification

Les banques sont un acteur essentiel de la lutte contre le blanchiment. À Monaco, elles gèrent près de 145 milliards d'euros d'actifs, un nouveau record. Le secteur compte 30 banques et 66 sociétés de gestion. Ce sont elles qui transmettent au Siccfm les déclarations de soupçon, plus de 600 par an, préalables à d'éventuelles poursuites judiciaires.

« Ces déclarations augmentent. C'est une sorte d'autoprotection pour les banques, car les textes de la dernière directive européenne transposés en droit monégasque prévoient des sanctions très lourdes », analyse Étienne Franzi, un banquier qui préside l'Association monégasque des activités financières (Amaf). Le secteur de la conformité est celui qui recrute le plus dans les banques. « L'an prochain, nous allons mettre en place une certification professionnelle pour tous ceux qui s'occupent de lutte contre le blanchiment dans nos maisons », ajoute-t-il.

La principauté serait loin, selon lui, de « l'image d'opérette » véhiculée dernièrement sur Internet par des sites clandestins pour tenter de déstabiliser des proches du prince, lesquels ont porté plainte à Monaco et en France. ■

Installation

La société VEOLIA PROPRETÉ à la Préfète du Val-de-Marne, ur déchets de chantier et déchetteri dans la nomenclature des ICPE s L'arrêté préfectoral N°2021/0396 novembre 2021 au lundi 13 déc M. Bernard PANET, a été désigné Le siège de l'enquête est fixé à Le dossier d'enquête sera mis à heures habituels d'ouverture au

- BONNEUIL-SUR-MAF Direction des Services
- CRÉTEIL
- HÔTEL de Ville, 1 place :
- SAINT-MAUR-DES-FC Hôtel de Ville, Place Cl
- SUCY-EN-BRIE Hôtel de Ville, 2 avenue

Le public pourra consigner ses cotés et paraphés par le commissaire CRÉTEIL, SAINT-MAUR-DES-FC d'ouverture au public.

Les remarques et observations de l'enquête publique, désigné à registre d'enquête.

Sur rendez-vous et aux heures de-Marne (Direction de la coord procédures d'utilité publique) sur

Le dossier d'enquête sous forme sur le site internet de VEOLIA <http://veoliapropreteidf-bonneuil.com> sur le portail internet des services <https://www.val-de-marne.gouv.fr>

Toute information relative au projet

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête électronique à l'adresse suivante

Le commissaire-enquêteur assure une permanence sera assurée à l'adresse de l'Ouest, Port de BONNEUIL-SUR-MAUR

- 1 permanence sera assurée à l'adresse de l'Ouest, Port de BONNEUIL-SUR-MAUR

- 2 permanences seront assurées aux adresses suivantes :

- 1 permanence sera assurée à l'adresse de l'Ouest, Port de BONNEUIL-SUR-MAUR

À la fin de l'enquête, copie du dossier d'enquête sera mise à disposition pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne

À l'issue de la procédure et au vu de l'arrêté préfectoral N°2021/0396 du 13 novembre 2021, les articles R123-9 à R123-12 du code de l'environnement régularisant les vices de forme

Les documents relatifs à cette enquête sont disponibles pendant un an à l'adresse suivante : <https://www.val-de-marne.gouv.fr>

EP 21-444